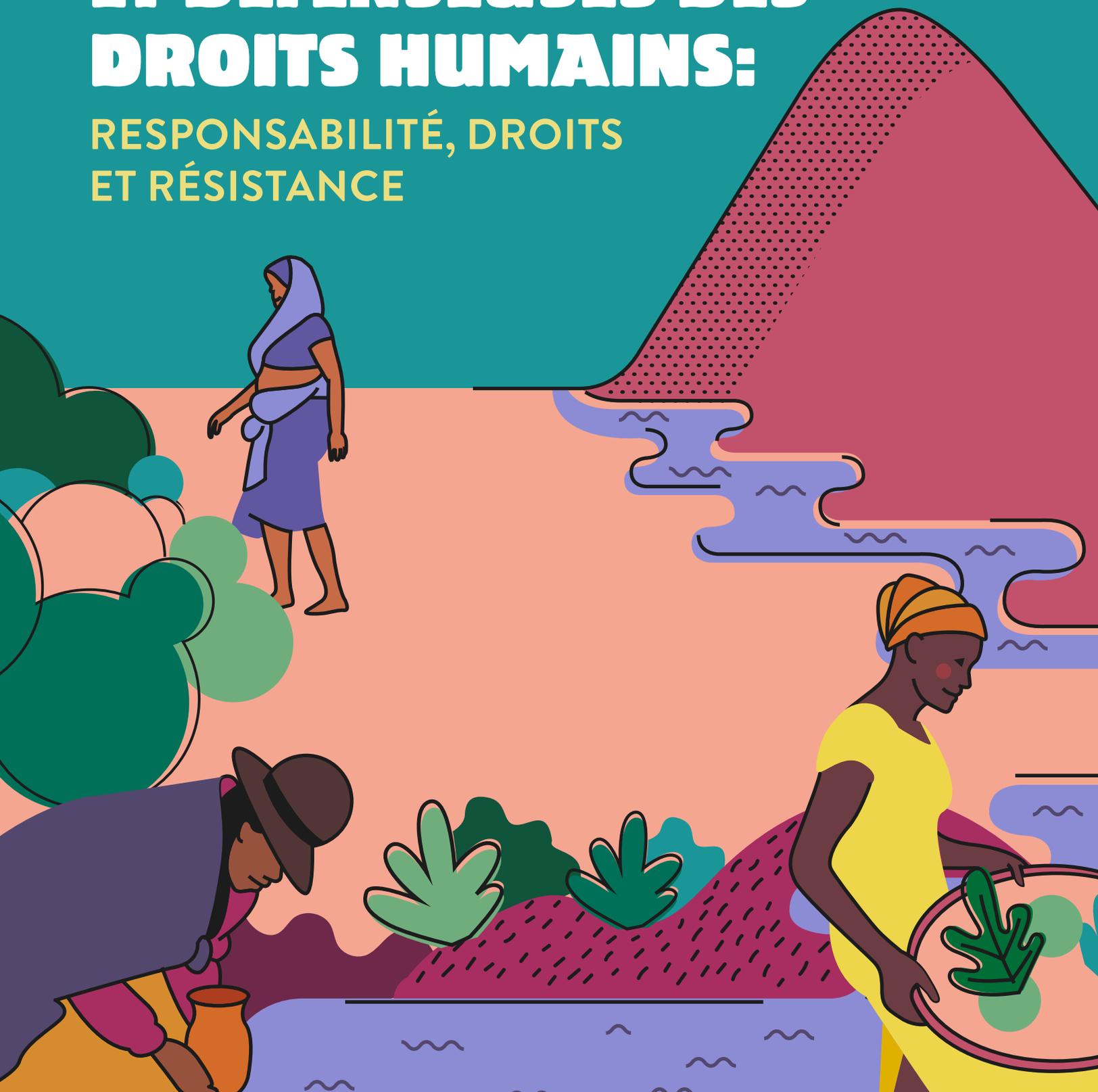


CALL NOTE DE POSITION DU CONSORTIUM CMI!

INVESTISSEURS PUBLICS ET DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS:

RESPONSABILITÉ, DROITS ET RÉSISTANCE



NOTE DE POSITION DU CONSORTIUM CMI!

INVESTISSEURS PUBLICS ET DÉFENSEUSES DES DROITS HUMAINS:

RESPONSABILITÉ, DROITS ET RÉSISTANCE

« Pour 2020, Global Witness a recensé 227 assassinats de défenseur-e-s des terres et de l'environnement - une année considérée à nouveau comme plus dangereuse que les précédentes pour les personnes qui défendent leurs maisons, leurs terres et leurs moyens de subsistance, ainsi que les écosystèmes vitaux pour la biodiversité et le climat. »

-- Global Witness, Last Line of Defence, septembre 2021

Parmi les défenseuses des droits humains, celles qui défendent les terres, les eaux et les territoires ancestraux constituent l'un des groupes les plus à risque. Leur opposition aux projets d'extraction à grande échelle engendre menaces, criminalisation, agressions sexuelles et vi-

olences meurtrières. Afin d'appuyer leur leadership et leur sécurité, le consortium Count Me In!, dont les organisations membres soutiennent et accompagnent les défenseuses du monde entier, a entrepris une recherche multi-régionale sur les vecteurs et les financeurs des projets extractifs. Cette recherche et le manuel activiste qui lui est associé sont [accessibles ici](#) en français, anglais et espagnol.

LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE EN RÉALITÉS

Les industries extractives peuvent prendre diverses formes, mais elles se caractérisent toutes par quatre éléments majeurs :

1. L'extraction intensive de biens et de ressources naturelles (y compris les combustibles fossiles, les métaux et les minéraux, l'eau, les plantes, l'énergie, les forêts, les poissons, etc.) ;
2. L'accent sur de grandes quantités, se concentrant souvent sur un seul produit ou une seule culture ;
3. La faible exigence en matière de traitement ; et
4. L'objectif d'exportation associé aux matériaux extraits.

Les projets extractifs sont systématiquement synonymes de force, répression, militarisation, corruption et violence venant de l'État, des entreprises privées, des paramilitaires, d'opérations criminelles, ou de plusieurs acteurs en même temps. Cette violence comprend des menaces, des agressions sexuelles, des attaques contre les défenseur·e·s et leurs familles, ainsi que des assassinats. Les défenseur·e·s des terres se confrontent également à la criminalisation et à la stigmatisation, considéré·e·s comme anti-développement, anti-progrès, voire «terroristes».

Les chaînes d'investissement masquent la redevabilité en raison du réseau complexe d'acteurs à l'échelle local jusque mondiale, dont les intérêts étatiques et privés, les investisseurs et les propriétaires nationaux et transnationaux, ou encore l'argent et les accords qui circulent via diverses instances intermédiaires. Il est ainsi facile de détourner ou de diffuser la responsabilité à travers des arrangements aussi complexes.

Les communautés locales sont souvent les dernières informées puisque la complexité de ces transactions permet difficilement aux gens de savoir qui se cache derrière les projets proposés, et où se trouve réellement le pouvoir de décision. Et au moment où ils le découvrent, les plans ont souvent déjà bien progressé.

Les inégalités de pouvoir sont flagrantes dans le domaine extractif, les communautés locales se dressant contre d'énormes entreprises et investisseurs internationaux, n'accédant pas équitablement à l'information, sans parler des processus décisionnels compétents, et souvent lointains. Même lorsqu'elles ont l'information, les communautés sont désavantagées. Lorsqu'elles s'opposent à un projet ou souhaitent demander réparation pour dommages ou risques, les mécanismes disponibles leur sont limités, difficilement accessibles et coûteux. Les disparités de pouvoir signifient aussi que la plupart des femmes et des groupes marginalisés sont encore plus privés de leurs droits et se confrontent à des obstacles aux mécanismes de justice en raison de la discrimination continue. Trop souvent, la charge de la preuve incombe aux personnes concernées qui doivent démontrer les problématiques d'un projet extractif, plutôt qu'aux gouvernements et au secteur privé qui devraient prouver que leurs politiques et pratiques sont conformes à leurs obligations existantes en matière de droits humains.

Les perspectives communautaires sont ignorées et les femmes sont exclues : les consultations communautaires, lorsqu'elles ont lieu, n'ont souvent lieu que pour la forme et n'incluent pas les femmes. On accorde peu d'importance aux perspectives et aux décisions des communautés, qui sont à l'inverse plutôt réduites au silence ou ignorées.

Le préjudice réel prend source dans une économie mondiale qui investit lourdement dans les industries extractives. Les impacts sur le climat, la durabilité environnementale et les droits humains en sont bien connus. Malheureusement, l'approche des modèles de développement « durables » reproduit le même schéma - échouant à respecter les processus communautaires ou à impliquer les femmes de ces communautés, et permettant aux projets de s'imposer sans tenir compte des droits humains ou de l'impact environnemental. Les investisseurs doivent assumer la responsabilité de l'impact de leurs investissements et soutenir les femmes locales dans la recherche de véritables solutions féministes.



APPEL À REDEVABILITÉ

1. **Les investisseurs, y compris les États, les institutions financières publiques et les fonds de développement, sont responsables de ce qui se passe en leur nom et avec leur investissement.** La diligence raisonnable implique de garantir que les projets financés respectent les droits humains, sont exempts de violence et de menace, sont redevables vis-à-vis des décisions communautaires et respectent les normes environnementales, de genre et de travail.

 *Considérer la diligence raisonnable comme une responsabilité prolongée garantissant une protection des droits humains et de l'environnement au cœur de tout investissement et de toute mise en œuvre.*

2. **Les communautés, en tant que gardiennes des terres, ont le droit de décider et le droit de dire NON !** Les communautés doivent être impliquées de manière significative dans tout ce qui a un impact sur leurs terres, leurs moyens de subsistance et leurs ressources, et leurs décisions doivent être respectées, y compris lorsqu'elles refusent un projet. Au-delà de leur droit formel au consentement libre et préalablement éclairé, les communautés doivent être au cœur des processus décisionnels qui peuvent se produire sur leur territoire ou l'affecter.

 *Veiller à ce que les communautés soient impliquées de manière proactive et significative dans la prise de décision, y compris en impliquant activement les femmes dans la communauté, et à ce que leurs décisions et leur consentement (ou leur refus) soient respectés.*

- ➔ Inclure des conditions spécifiques sur l'engagement significatif de la communauté locale et des exigences de suivi et déclaration sur les prêts d'investissement, ainsi que des clauses qui permettent la suspension de l'accord en cas de non-respect.
- ➔ Les gouvernements doivent fournir une information transparente et complète (accessible publiquement) sur les projets, comprenant notamment des détails sur les investisseurs et les entreprises qui gèrent ces projets.

3. **Protéger la sécurité et les droits humains des défenseur·e·s des terres et de leurs communautés relève de la responsabilité permanente des investisseurs.**

- ➔ Assurer la cohérence entre l'engagement envers les droits humains, l'égalité de genre, la protection du climat, et les stratégies d'investissement et de commerce.
- ➔ Placer la sécurité des défenseur·e·s des terres et de leurs communautés comme condition pour tout projet.
- ➔ Veiller à ce qu'il existe des mécanismes adéquats pour traiter les risques, assurer une protection et rendre accessibles des voies de recours.
- ➔ Étant donné que les défenseuses des droits humains se confrontent à des menaces spécifiques liées au genre, des dispositions spécifiques doivent être intégrées de manière proactive dans les plans pour traiter efficacement des risques et de la violence liée au genre, et rendre l'écosystème global plus sûr pour les défenseuses.

4. La redevabilité requiert de la transparence.

- ➔ Veiller à ce que les communautés disposent **d'informations exhaustives en amont de tout projet proposé**, afin qu'elles puissent prendre une décision éclairée.
- ➔ **Fournir des informations transparentes sur les parties impliquées dans un projet**, y compris l'ensemble des investisseurs, des sociétés de gestion de projet et des intermédiaires impliqués.
- ➔ **Être transparent·e et sincère dans tous les rapports** sur les accords commerciaux, les contrats d'investissement et les contrats avec des gouvernements étrangers.

5. Le développement devrait se concentrer sur les besoins définis par les communautés locales, y compris celles qui sont structurellement exclues et à risque. Les communautés locales devraient être au centre des décisions et de la mise en œuvre de tout plan de développement, y compris la définition des avantages pour la communauté, l'évaluation et l'atténuation des risques, la médiation des conflits et les réparations pour tout dommage.

- ➔ Placer les bénéfices pour la communauté locale, tels que définis et acceptés par cette communauté, comme une condition de prêts et de projets d'investissement.
- ➔ Veiller à ce que les clauses contractuelles incluent l'engagement des femmes de la communauté à différents niveaux de prise de décision.

6. **La cohérence politique entre les engagements en faveur des droits humains, l'égalité de genre, la protection du climat ET les stratégies d'investissement et de commerce est essentielle pour que ces dernières ne compromettent pas ces engagements.** En s'efforçant d'éliminer des objectifs contradictoires, elles doivent tenir compte des impacts d'investissement sur les femmes, les groupes structurellement exclus ainsi que la terre et le territoire qui les entourent. Lorsqu'ils œuvrent en faveur de l'égalité de genre et des droits des femmes, les gouvernements et les investisseurs publics doivent appliquer une approche intersectionnelle qui s'applique à tous les domaines, y compris l'aide, le commerce, la défense, la diplomatie et la politique d'immigration.

- ➔ *Faire un suivi proactif et insister sur des normes strictes de protection des droits humains et de l'environnement pour tous les projets concernés.*
- ➔ *Mettre en œuvre l'intégration du genre dans tous les domaines : aide, commerce, défense, diplomatie et, progressivement, politique d'immigration.*
- ➔ *Augmenter les investissements dans l'égalité de genre en tant que principe et objectif financé, et allouer davantage de fonds aux organisations et mouvements féministes et de défense des droits des femmes.*
- ➔ *Adopter une pratique plus rigoureuse et indépendante pour le suivi, l'évaluation, la recherche et l'apprentissage suite aux résultats escomptés des politiques menées.*

7. Les mécanismes pour traiter des risques et assurer une protection sont essentiels pour la sécurité des femmes, en particulier celles des communautés autochtones et basées sur la terre qui s'opposent au développement extractif.

- ➔ *Travailler de manière proactive pour assurer la sécurité et les droits humains des défenseur·e·s des terres et des communautés qui s'opposent à un projet extractif.*
- ➔ *Veiller à ce qu'il existe des mécanismes et des recours adéquats et efficaces pour les griefs et les violations de droits humains, des normes du travail et de l'environnement.*

